

WorkWear : le bon traitement est la clé de la durée

La sécurité des salariés passe, notamment, par l'entretien de leurs EPI (équipements de protection individuelle). En effet, la protection assurée par le vêtement de travail ne sera effective et durable que s'il est correctement utilisé et entretenu.



Un entretien inapproprié suffit à faire perdre à un vêtement ses capacités de protection thermique.



Un mauvais entretien et c'en est fini des vertus protectrices d'un vêtement de haute visibilité, par exemple.

Dans le domaine de l'entretien et de la maintenance des vêtements de protection, les sapeurs-pompiers ont probablement été les premiers à réellement envisager et traiter le problème de manière globale. Ils connaissent la problématique de leurs vêtements et ils ont tous été confrontés au feu, donc aux équipements qui les en protègent. Certains gros centres ont mis en place un système de contrôle qualité en définissant eux-mêmes des protocoles internes avec leurs systèmes d'approvisionnement, leurs blanchisseurs internes. Ils ont la structure parfois pour faire cela. D'autres ont préféré déléguer cette responsabilité à des blanchisseurs industriels, non sans avoir défini un cahier des charges qui décrit le protocole de lavage exigé et les points de contrôles décisifs. En revanche, il y a encore malheureusement de grands groupes industriels (chimie, pétrochimie, notamment) où l'EPI est entretenu comme un vêtement de travail classique, sans contrôle spécifique.

Confier le dossier à un spécialiste

Au sein des entreprises qui habillent leurs collaborateurs de vêtements d'images, de travail ou de protection (bref, de WorkWear), le dossier achats-entretien est souvent confié à un acheteur, un responsable pro-

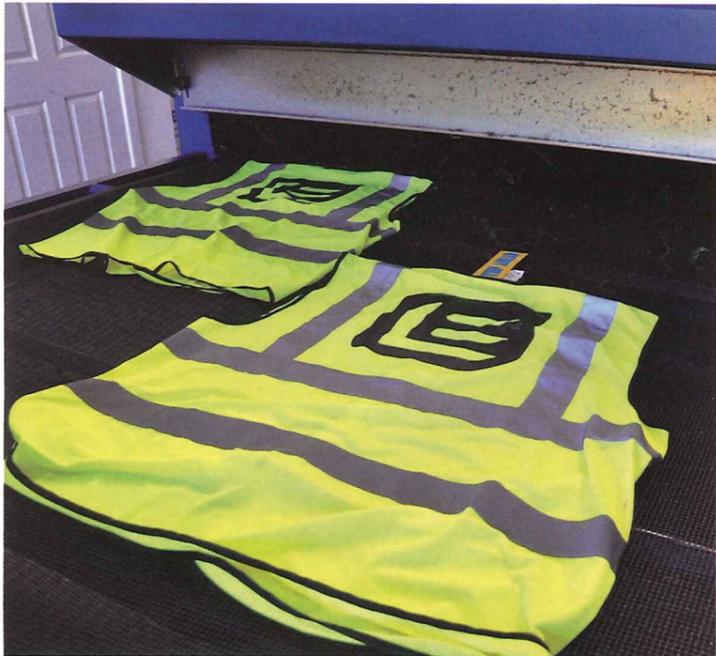
La traçabilité s'impose !

Un EPI a des contraintes d'entretien très précises, en termes de température comme un vêtement classique, mais surtout en nombre de lavages. Il est impératif de surveiller et de ne pas dépasser le nombre de lavages autorisés par la norme et par le fabricant, parce que sinon l'entreprise utilisatrice se met effectivement en danger. Si l'EPI avait par exemple un nombre de cycles maximum de 50, qu'il y a un accident sur le terrain et qu'après enquête on s'aperçoit que le vêtement a été lavé 60 fois où qu'on ne sait pas combien de fois il a été lavé, la responsabilité du chef d'entreprise peut être invoquée.

duit ou un responsable marketing, c'est à dire à des collaborateurs qui ne sont généralement pas formés aux textiles. Il s'agit pourtant d'un dossier compliqué, car le textile est extrêmement technique. Ces acheteurs contactent différents fournisseurs et chacun propose une réponse différente, défendant à juste titre son entreprise, ses choix techniques et esthétiques. Bien souvent, l'intéressé est un peu perdu, ne sait pas rédiger son cahier des charges : il perd beaucoup de temps à surmonter des étapes chronophages, mais importantes et sensibles. Ce constat, c'est celui de Stéphane Coulon, gérant-fondateur de Vetanova, un cabinet conseil en vêtements professionnels. L'homme a été longtemps directeur commercial et marketing d'un gros confectionneur français de vêtements professionnels et connaît donc parfaitement le milieu du textile (depuis le tissage jusqu'à la confection, les matières, les marquages, etc.).

Cabinet conseil en WorkWear

Fort de cette expérience, acquise auprès de 200 clients grands comptes, parmi les marques les plus connues, il a décidé à lancer son cabinet conseil en vêtements professionnels en 2012 pour aider et soutenir, ponctuellement ou sur le long terme, les entreprises qui veulent maîtriser leur dossier vêtements de travail. « L'idée, c'est de créer une valeur ajoutée intermédiaire, entre les fabricants et les clients qui sont les donneurs d'ordre pour professionnaliser la gestion du dossier chez le client et apporter de la fluidité vers la filière textile. Nous pouvons accompagner les entreprises sur des besoins ponctuels tels que la rédaction d'un cahier des charges d'appel d'offres ou encore sur des missions de fonds



Les professionnels connaissent les limites des textiles techniques.

telle que la massification des achats vêtements entre filiales d'un même groupe afin de réaliser des économies d'échelle ».

La qualité du textile d'abord

Si l'entretien des vêtements est essentiel, la qualité initiale des textiles qui les composent l'est plus encore ! En effet, c'est elle qui conditionne la durabilité du vêtement et sa facilité d'entretien. Dans le cas des EPI, comment concilier tous les avantages techniques que procurent ces nouveaux vêtements avec certaines contraintes de lavage que réclament ces nouveaux textiles techniques ? « Ce n'est pas évident, mais c'est forcément compatible, rétorque Stéphane Coulon. Mais là on en revient encore au cahier des charges de départ. Il est important de prendre le temps de comprendre et de bien rédiger son cahier des charges, de bien étudier ses contraintes internes et ensuite, de savoir les traduire en termes exploitables par les fabricants. Nous sommes dans un monde où personne n'a le temps. La qualité est importante pour la durabilité, donc le coût forcément. Plus le vêtement va durer longtemps, moins cela coutera cher pour l'employeur. »

Définir précisément le besoin au départ

Pour un industriel ou une société de services qui veut équiper ses collaborateurs en WorkWear, une des clés, c'est de créer un groupe de travail avec des utilisateurs, mais aussi avec des membres du CHSCT (dont l'avis peut se révéler précieux !) et de définir le besoin avant de lancer le projet. Un partenaire extérieur, professionnel du vêtement, peut être de très bon conseil, car c'est un métier dans lequel on ne s'improvise pas spécialiste : il peut accompagner ou piloter ce groupe de manière à ne rien oublier au passage. Une fois que l'on a signé, il faut savoir qu'une collection dure cinq à six ans. Du coup, il vaut mieux prendre deux mois de plus au départ pour bien border son projet. « Cette étape préalable est capitale, insiste Stéphane Coulon. En six ans de carrière, j'ai assisté à beaucoup de retards de projets, voire de ratés, y compris dans des grands groupes. C'est clairement l'une des raisons majeures pour laquelle j'ai créé Vetanova. S'il faut revoir la ligne de vêtements un an après, c'est très compliqué et ça prend vraiment du temps. C'est parfois parce qu'il y avait une offre qui était 20 % moins cher chez un confectionneur que la personne s'engageait, puis un an après les vêtements sont livrés avec quatre mois de retard ou avec un problème d'ergonomie mal pensé, ou encore avec des fermetures éclair qui craquent au bout de 15 jours, etc. Il faut reconnaître aussi que le dossier vêtements n'est généralement pas un dossier stratégique dans une entreprise. Inutile de chercher à le faire devenir stratégique. En revanche, il est sensible socialement, et c'est un point important auquel il faut faire attention. »

3 questions à... Carole Garbowski, responsable du département EPI à l'IFTH*

L'entretien des vêtements de protection est-il spécifique ?



Les utilisateurs (employeurs) ont l'obligation de maintenir les performances des Équipements de Protection Individuelle. Le code du travail Français stipule que l'employeur doit mettre à disposition le vêtement de protection adapté aux risques rencontrés par ses salariés et surtout de gérer l'entretien et la maintenance. Ce n'est donc pas au salarié mais bien à l'employeur de gérer le lavage des vêtements.

Y a-t-il des méthodes de contrôle ou des protocoles d'entretien ?

Il existe diverses typologies de vêtements, de matériaux et de lavages. Dans le cadre de la qualification des performances matériaux lors de la mise au point du vêtement, les laboratoires utilisent déjà des méthodes de lavages normalisées. Ces méthodes ont le mérite d'exister, elles permettent de comparer des matériaux, des assemblages, des protocoles de réimperméabilisation par exemple. Il faut juste avoir à l'esprit que cela ne représente pas à 100 % la réalité. Par exemple, dans le cas du séchage industriel, le séchage tunnel réalisé en laboratoire est différent de celui mis en place chez les laveurs. Il est donc important pour l'utilisateur-employeur de mettre en place un système de contrôle de l'EPI lors de son utilisation plutôt que de travailler sur une méthode laboratoire.

Est-ce que n'importe quel couturier peut réparer les accros des vêtements ?

Cela va dépendre de l'EPI. Un vêtement protégeant de la chaleur et des flammes pourra être confectionné avec des fils de qualité ignifuge et de ce fait ne pourra pas être réparé avec n'importe quel type de fil. Il en va de même avec les accessoires comme les bandes rétro-réfléchissantes qui peuvent être de diverses qualités. De plus certains accros peuvent ne pas être réparables car ils nuisent de manière définitive à la protection globale du vêtement.

* IFTH : Institut Français du Textile et de l'Habillement (www.ifth.org)



Le spécialiste du vêtement de protection en milieu humide se dote d'une collection Workwear complète.



■ Gamme GOLD :
Combinaison



■ Veste Isoder



■ Isoder
Capuche Magic



■ Gamme PRO :
Gilet doublé



■ Gamme CARBONE :
Pantalon

Route de Concarneau
29910 Trégunc

Liste des revendeurs
02 98 97 66 79

www.guycotten.com